

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 096-2019

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2019.RRGR.115

Déposée le: 13.03.2019

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Rappa (Burgdorf, PBD) (porte-parole)
Gerber (Schüpfen, PBD)

Cosignataires: 10

Urgence demandée: Oui

Urgence accordée: Non 06.06.2019

N° d'ACE: du

Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



Vente des immeubles de Prêles en droit de superficie

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. de vendre en droit de superficie tous les immeubles de l'ancien Foyer d'éducation de Prêles dont le canton de Berne est propriétaire ;
2. d'exécuter cette vente dans un délai maximal de trois ans.

Développement :

Maintenant que le Grand Conseil a décidé, le 13 mars 2019, de ne pas établir de centre de retour pour requérant-e-s d'asile dans l'ancien Foyer d'éducation de Prêles, le canton de Berne n'a plus besoin de ces immeubles. Aucune réutilisation par le canton ne se profile à l'horizon. Une vente en droit de superficie s'impose afin de garantir aussi aux générations futures la propriété du sol et de ses fruits.

Motivation de l'urgence : plus tôt le canton pourra vendre les immeubles, moins l'entretien sera lourd. Il faut donc agir rapidement.

Destinataire

- Grand Conseil